

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2015

Absentes excusées : B RIVOLLIER – V GUILLAUME

Le compte-rendu du précédent CM est approuvé à l'unanimité.

1. Droit de Prémption Urbain

Vente maison d'habitation 220 m² située 5 Rue des Bessones

Prix : 195 000 € dont 12 300 € de mobilier

Le CM décide de ne pas préempter sur ce dossier.

2. Comptabilité, compte de gestion 2014

Ce compte est tenu par la Trésorerie de Montbrison (un bordereau est envoyé par la mairie à chaque dépense et recette).

La loi nous oblige à présenter le compte de gestion avant le compte administratif.

F MILLET présente le compte de gestion 2014 au CM :

Partant de la clôture de l'exercice 2013, la commune est déficitaire de 54 325,07 € en investissement, alors qu'elle affiche un résultat de 298 308,63€ en excédent de fonctionnement.

La somme de 209 143 € avait été affectée en investissements sur le budget 2014. L'exercice 2014 en fonctionnement est excédentaire de 104 524,45 €, soit un résultat de clôture de 193 690,08 €.

En investissement, l'excédent 2014 était de 24 809,97 €, soit un résultat de clôture déficitaire de 29 515,10 € ($54\,325,07\text{ €} - 24\,809,97\text{ €} = 29\,515,10\text{ €}$).

Résultat de l'ensemble du budget 2014 : 164 174,98 €.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité par le CM.

3. Comptabilité, compte administratif 2014

Le CM élit un président pour remplacer le maire qui ne doit pas participer au vote du budget administratif. F MILLET est élu et JM CHATAIN quitte la salle.

En fonctionnement : Dépenses : 1 433 614,64 €

Recettes : 1 538 139,09 €

La commune est excédentaire de 104 524,45 €

En investissement : Dépenses : 1 421 017,43 €

Recettes : 1 445 827,40 €

La commune présente un excédent de 24 809,97 € sur lequel on reporte le déficit d'investissement de 2013 : 54 325,07 €, pour aboutir à un exercice de clôture déficitaire de 29 515,10 €.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le CM.

4. Amortissement des fonds de concours (voirie-abribus)

A la demande de la trésorerie, il faut que la commune se fixe une durée d'amortissement pour :

- VOIRIE : Chemin des Salles : 2 499,51 €, Chemin des Faviers, du Ruisseau et des Perrières : 10 000 €
- ABRIBUS : 749,52€

Le maire propose une durée d'amortissement sur 10 ans. Approuvé à l'unanimité par le CM.

5. Approbation programme travaux 2^{ème} tranche COCA

Concerne les travaux prévus entre la Rue des Bessonnes et le Chemin du Suc sur la RD 107.

Des bureaux d'études ont été consultés. 15 candidats se sont manifestés. La commission d'appels d'offres s'est réunie et a retenu trois d'entre eux qui seront auditionnés le lundi 23 MARS prochain.

Proposition est faite de valider le programme de travaux sous forme de cahier des charges afin de le présenter et de le remettre aux trois bureaux d'études. Celui qui sera retenu suite à l'audition devra nous proposer un dossier au plus tard fin AVRIL 2015 (il faut que le Conseil Général ait le dossier pour début MAI), sachant que les travaux débuteraient en 2017.

Le CM est d'accord à l'unanimité pour valider le programme des travaux présenté par JM CHATAIN.

6. Informations et questions diverses

- Diverses formations sont proposées (l'urbanisme et ses documents le 12 MARS, le maire et les zones à risques le 19 MARS)
- Fabien SUDRY, nouveau préfet de la Loire, a adressé un courrier à la mairie
- Dans le cadre de la mise en place de réglementations de boisement, la 1^{ère} réunion de la CIAF (Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier) a eu lieu le 24 FEVRIER dernier. Concerne les communes de St Georges et Boisset St Priest.

Prochaine réunion du CM (vote budget) : MARDI 31 MARS à 20 H.